



annulation d'une vente par le vendeur

Par **voilier77**, le **18/05/2011** à **10:55**

Bonjour, après avoir répondu à une annonce publiée par un particulier sur internet le 12 mai, nous nous mettons d'accord sur le prix du piano à vendre et concluons la vente le 13 mai je laisse un chèque de réservation et deux autres chèques à déposer fin de mois. Le chèque de réservation est déposé et débité le 14 mai.

Le 16 mai le vendeur m'appelle en me disant que le piano n'est plus à vendre pour seule raison qu'il a changé d'avis.

Aucun écrit n'a été fait lors de la vente, le chèque étant débité, et restant très intéressé par ce piano, ai je un recours pour "forcer" cette vente ?

Le vendeur m'a proposé de me faire un chèque pour me rembourser ce qui a été débité et de l'accompagner des deux chèques qu'il devait déposer fin de mois. Nous sommes le 18 mai et je n'ai encore rien reçu.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Bien cordialement

Par **fra**, le **18/05/2011** à **11:11**

Bonjour,

Attention car cela sent l'escroquerie. Le problème réside dans le fait qu'il s'agit d'une véritable vente pour laquelle vous ne disposez d'aucun contrat écrit.

Aujourd'hui, vous n'avez pas le piano mais votre vendeur a son prix puisqu'il a, déjà, débité le chèque d'acompte et il bénéficie des deux autres, qu'il peut déposer à tout moment.

Je serais à votre place, je lui enverrai une LRAR le sommant de faire aboutir la vente et, dans le même temps, [fluo] je ferai opposition aux deux chèques qui n'ont pas encore été encaissés [fluo], quitte à les établir, à nouveau, alors que les conditions de l'opération auront été assurées.

Par **voilier77**, le **18/05/2011** à **11:26**

Je vous remercie infiniment pour la rapidité et la clareté de votre réponse .

Je vais attendre le courrier de demain, si je n'ai pas le retour des chèques qui conclurait l'annulation pure et simple de la vente je lui enverrai une LRAR en lui expliquant que pour ma part : je n'ai qu'une parole et que mon honneur a été très touché par son action, sans oublier de faire opposition des deux autres chèques.

Bien cordialement

Par fra, le **18/05/2011** à **13:46**

Je vous remercie et vous demande de vouloir bien me tenir informé de la suite des évènements.

Par **voilier77**, le **26/05/2011** à **10:48**

Bonjour,
pour en finir le vendeur qui ne vend plus m'a bien retourné mes deux chèques de 500 € accompagnés d'un chèque de 200 € afin de me rembourser celui qu'il avait encaissé de suite . La banque m'a dit que ça pouvait prendre un mois pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un chèque en bois .
Etant donnée la situation , je suis bien obligé d'accepter l'annulation de la vente.
Cela m'a couté une après midi sur la route (2 heures allée puis 4 heures retour : banlieue parisienne + le carbuant) en pensant faire une bonne affaire ,et il faut que j'attende l'encaissement du chèque pour que cette histoire soit terminée et mon fils n'a toujours pas l'instrument qu'il désirait vraiment.
Encore merci pour vos conseils
Bien cordialement.

Par fra, le **26/05/2011** à **12:01**

Bonjour,

La période est tendue et les bonnes affaires sont rares.